

DEC192888DR15

Décision portant nomination de M. Christophe Halgand, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA), dont le directeur est M. Jean-René CAZALETS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe HALGAND, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5287 à compter du 11 octobre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 11 octobre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-René CAZALETS

